

LA DANSE DES JEUX

Foire aux Questions



Table des matières

Qu'est-ce que la Danse des Jeux ?	2
A qui s'adresse la <i>Danse des Jeux</i> ?	2
Comment participer à la <i>Danse des Jeux</i> ?	2
Quelles sont les ressources pédagogiques mises à disposition dans l'apprentissage de la <i>Danse des Jeux</i> ?	3
Qu'est-ce que le concours de la <i>Danse des Jeux</i> ?	3
Comment participer au concours de la <i>Danse des Jeux</i> ?	3
Comment les IME, les Vice-rectorats ou les établissements membres du réseau de l'AEFE peuvent-ils participer au concours de la Danse des Jeux ?	4
Comment les groupes de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent-ils participer à la Danse des Jeux ?	4
Comment la vidéo doit-elle être envoyée ?	4
Comment valoriser la <i>Danse des Jeux</i> au niveau de mon territoire ?	4
Comment participer au Relais de la Flamme grâce à la <i>Danse des Jeux</i> ?	5

Version du 6 mars 2024

Qu'est-ce que la Danse des Jeux ?

La *Danse des Jeux* est une chorégraphie labélisée Olympiade Culturelle créée par Mourad Merzouki sur une musique originale de Müller & Makaroff (Gotan Project) célébrant les Jeux de Paris 2024.

Cette création chorégraphique est également un projet pédagogique conçu pour encourager l'activité.

Paris 2024, en lien avec le ministère en charge de l'Éducation nationale et les fédérations scolaires et universitaires, a lancé le concours de la *Danse des Jeux* afin de valoriser les plus belles créations produites.

[En savoir plus sur la Danse des Jeux.](#)

À qui s'adresse la Danse des Jeux ?

Avec ses deux versions – simple et avancée – *La Danse des Jeux* est un dispositif destiné et accessible au grand public. Tout le monde est donc invité à s'en emparer afin de célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Des ressources pédagogiques – un guide à destination des enseignant·es, un livret historique ainsi que des tutoriels vidéo de face et de dos – sont mises à disposition par Paris 2024 à destination des publics de la maternelle à l'université pour accompagner leur apprentissage de la *Danse des Jeux*. Tou·te·s les enseignant·es, élèves, étudiant·es ou encore membres d'associations sportives sont invité·es à s'en emparer pour inscrire leur établissement dans l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques !

Comment participer à la Danse des Jeux ?

Il est possible de prendre part à la *Danse des Jeux* de **deux manières différentes**.

Tout d'abord, il est possible de prendre part librement à la *Danse des Jeux* grâce à l'apprentissage de la chorégraphie et la mise en place de séances de travail autour de l'histoire du hip hop grâce aux ressources pédagogiques mises à disposition par Paris 2024.

La participation au **concours** de la *Danse des Jeux* s'effectue en respectant le cahier des charges défini et en s'inscrivant sur les plateformes ADAGE pour les établissements scolaires de l'Éducation nationale et le Vice-rectorat de la Polynésie Française ou sur la plateforme Démarches simplifiées pour les IME, les établissements scolaires des vices-rectorats et membres du réseau AEFÉ.

Si le projet ne remplit pas ce cahier des charges, il ne pourra pas s'inscrire dans le strict cadre du concours. Cependant, les classes qui le souhaitent peuvent évidemment s'approprier le projet à leur manière, dans le cadre d'un projet pédagogique indépendant.

[En savoir plus sur la Danse des Jeux.](#)

[Découvrir le Guide pratique du concours de la Danse des Jeux.](#)



Quelles sont les ressources pédagogiques mises à disposition dans l'apprentissage de la Danse des Jeux ?

Des ressources pédagogiques sont mises à disposition par Paris 2024 à destination des publics de la maternelle à l'université pour accompagner leur apprentissage de la *Danse des Jeux*.

- Un guide pédagogique à destination des enseignant·es du premier et second degré découpant la *Danse des Jeux* en exercices adaptés à chaque niveau.
- Un livret historique sur le mouvement hip hop présentant les grandes figures, les dates clés et les différentes disciplines sportives.
- Des tutoriels vidéo séquencés, de face et de dos.

[Retrouver les ressources pédagogiques mise à disposition.](#)



Qu'est-ce que le concours de la Danse des Jeux ?

Le concours de la *Danse des Jeux* est destiné à valoriser les meilleurs projets de la *Danse des Jeux*.

La chorégraphie devra respecter le format suivant : la première partie devra reproduire la chorégraphie de Mourad Merzouki et la seconde sera une réinvention de la de la *Danse des Jeux*.

Tout au long de l'année, les meilleurs projets seront valorisés dans les communications de Paris 2024 (newsletters, plateforme Génération 2024, réseaux sociaux, etc.) et 3 « coups de cœur » seront sélectionnés afin de participer à une rencontre festive au Théâtre de la Ville à Paris le 18 mai 2024.

[Découvrir le Guide pratique du concours de la Danse des Jeux.](#)

Comment participer au concours de la Danse des Jeux ?

L'équipe enseignante encadrant la participation d'un groupe de 5 à 50 élèves peut participer au concours de la *Danse des Jeux* en remplissant le formulaire d'appel à projet « Danse des Jeux » sur la plateforme ADAGE. Les établissements des vice-rectorats et membres du réseau de l'AEFE sont invités à remplir le formulaire n°82367 sur la plateforme démarches-simplifiées pour participer au concours de la Danse des Jeux. Cette campagne d'appel à projets est ouverte du 16 octobre 2023 au 31 mars 2024¹.

L'inscription d'une « classe » sur la plateforme ADAGE correspond à l'inscription d'un groupe. Les cases « Partenaires », « Autres Partenaires », « Intervenants » et « Formation des enseignants » ne sont pas obligatoires, ces cases sont à remplir en cas de volonté de valorisation.

La vidéo de participation sera à envoyer via *France transfert* aux personnes désignées référentes par Académie au plus tard le 31 mars 2024. Elle devra être accompagnée de l'attestation de droit à l'image pour chacun des danseurs et figurants et de la cession de droits d'auteur pour chacun des acteurs concernés, documents à retrouver sur la plateforme Génération 2024 à partir de janvier 2024.

¹ Sauf pour le réseau des ESMS, qui a jusqu'au 15 avril, en raison d'une annonce tardive du formulaire de dépôt

[Découvrir le Guide pratique du concours de la Danse des Jeux.](#)
[S'inscrire au concours de la Danse des Jeux via ADAQE.](#)

Comment les ESMS, les Vice-rectorats ou les établissements membres du réseau de l'AEFE peuvent-ils participer au concours de la Danse des Jeux ?

Les Vice-rectorats (hors Polynésie Française) et les établissements membres du réseau de l'AEFE sont invités à remplir le formulaire n°82367 sur la plateforme démarches-simplifiées pour participer au concours de la Danse des Jeux ([S'inscrire au concours de la Danse des Jeux depuis la plateforme démarches-simplifiées.](#))

Le réseau des ESMS sont invités à remplir le formulaire démarche simplifié dédié disponible sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-danse-des-jeux-esms>
Les établissements du réseau ESMS peuvent déposer leur candidature jusqu'au 15 avril, en raison d'une annonce tardive du formulaire de dépôt.

Comment les groupes de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent-ils participer à la Danse des Jeux ?

Les projets de l'enseignement supérieur sont invités à participer au concours de la *Danse des Jeux* à travers l'appel à projet *Dansons vers 2024* organisé par la FFSU.

[En savoir plus sur l'appel à projet Dansons vers 2024.](#)

Comment la vidéo doit-elle être envoyée ?

La vidéo de participation sera à envoyer via *France transfert* au plus tard le **31 mars 2024** aux personnes désignées référentes par Académie. La vidéo devra être accompagnée d'une **attestation de droit à l'image** pour chacun des danseurs et figurants, à retrouver sur la plateforme Génération 2024.

Le **règlement d'application** détaillé du concours est à retrouver sur la page de la Danse des Jeux. Est précisé qu'en inscrivant sa candidature sur la plateforme Adage ou via démarches-simplifiées, tout porteur de projet répondant à la Mécanique du Jeu sera automatiquement intégré au Jeu, **le Règlement étant dès lors réputé accepté.**

La vidéo ne peut résulter d'aucun montage (changement de plan, raccord, zoom, etc.) afin de valoriser la création chorégraphique. Tout montage de vidéo sera entendu comme truquage.

La vidéo peut intégrer un générique de début ou/et de fin. À noter que le générique sera peut-être réduit/supprimé selon les supports de valorisation (réseaux sociaux, etc.) par souci d'uniformisation.

Seuls les élèves et étudiantes sont invités à participer, les adultes ne peuvent donc pas être présents sur les vidéos.

Comment valoriser la Danse des Jeux au niveau de mon territoire ?

Nous vous invitons à profiter de tous les instants de célébration des Jeux – Semaine Olympique et Paralympique du 2 au 6 avril 2024, Journée Olympique le 23 juin 2024, Relais de la Flamme dans les

collectivités ou autres événements locaux – pour valoriser localement votre engagement dans la *Danse des Jeux*.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du référent *Danse des Jeux* de votre académie afin d'avoir plus de renseignements sur les activations de valorisation locale possibles.

[Retrouvez les contacts des référents Danse des Jeux de votre académie à la fin du Guide Pratique du concours.](#)

Comment participer au Relais de la Flamme grâce à la Danse des Jeux ?

Les collectivités célèbreront les Jeux et le passage du Relais de la Flamme en 2024 au travers d'animations et d'événements. Nous invitons à vous rapprocher d'elles afin de prendre connaissance des temps forts sur lesquels la *Danse des Jeux* pourrait être activée et valorisée.

Une fiche action présentant les différentes possibilités d'actions autour de la *Danse des Jeux* pendant le Relais de la Flamme est également disponible pour vous accompagner dans cette démarche.

[Retrouvez la fiche action Relais de la Flamme au niveau des ressources.](#)



Quelles sont les règles à suivre pour valoriser le patrimoine local à travers la participation au concours de la Danse des Jeux ?

La valorisation du patrimoine local à travers la vidéo est un des critères de sélection des coups de cœur. Il est donc tout à fait possible d'intégrer à votre vidéo la prise de vue de monuments emblématiques de votre région.

Cependant, l'image de certains monuments dits « nationaux » dont vous trouverez la liste ci-dessous est protégée par l'article L621-42 du Code du patrimoine. Etant donné que les participant·es au concours pourront être amené·es à apparaître dans les communications de Paris 2024, il n'est donc pas possible d'intégrer la prise de vue de ces 16 domaines nationaux à votre vidéo de participation.

[Article L621-42 du Code du patrimoine.](#)

[Liste des monuments protégés \(article R621-98 du Code du patrimoine\).](#)

